

Première partie : rapport de l'Ordonnateur

I – Administration et Logistique – ALO

II – Activités Pédagogiques (AP) et Vie de l'Élève (VE)

III – Les Services Spéciaux : Service Annexe d'Hébergement (SRH) - Service des Bourses Nationales (SBN) - Opérations en capital (OPC)

I – Administration et Logistique – ALO

1) L'ensemble immobilier

Le Lycée Général et Technologique est support de l'ensemble immobilier, il regroupe donc au sein du service Administration et Logistique les dépenses de viabilisation, d'entretien ainsi que les charges générales de l'ensemble immobilier. Depuis le passage à Opale au 1^{er} janvier 2024, une partie des charges de viabilisation et des charges contractuelles sont désormais gérées au sein du Service Restauration Hébergement, ceci en fonction de ratios définis par le conseil d'administration.

De ce fait, l'analyse notamment du domaine VIAB « viabilisation » est un peu plus complexe. La dépense globale de l'exercice s'élève à 408 073.50 € dont 333 957.59 € pour l'ALO (81.83 %) et 74 115.91 € pour le SRH (18.16 %). Cette dépense est en baisse de 28 % par rapport à 2024. Pour mémoire le rappel des données globales des 4 dernières années : 2024 (559 744.85 €), 2023 (709 637.98€), 2022 (553 817.08 €), 2021 : (312 351.37€).

Le poste « électricité » fait apparaître des dépenses qui s'élèvent à 148 722.45 € dont 124 926.85 € pour l'ALO (84 %) et 23 795.60 € (16 %) pour le SRH, en baisse de 21.91 % par rapport à 2024 (190 453.21 €).

La dépense « gaz » s'élève quant à elle à 234 122.34 € dont 196 662.73 € (84 %) pour l'ALO et 37 459.61 € (16 %) pour le SRH, en forte baisse de 31.37 % au regard de la dépense 2024 (341 132.64 €).

Pour « l'eau », la dépense s'élève finalement à 25 228.71 € (28 159 € en 2024) pour une prévision cumulée de 35 000 € répartie à parité selon la demande de la Région, entre les services ALO et SRH, la problématique de gestion de ce poste avec deux factures annuelles dont une estimative, reste entière.

– Le domaine ENTRE « entretien maintenance réparation » a représenté une charge nette de 135 012.40 €.

Les dépenses d'entretien général de la structure se sont élevées à 60 727.29 €, elles ont permis de maintenir en l'état l'ensemble immobilier et de réaliser le programme de rénovation du bâti ainsi que les opérations de relamping. Ces travaux ont été réalisés principalement par les équipes techniques du lycée avec le concours de l'équipe régionale de maintenance.

Les contrats de contrôle et de maintenance des installations ont généré une dépense de 82 288.78 €, dont 21 561.49 € pour le marché Énergies, coût du contrat P2.

La subvention accordée par la Région Occitanie pour les travaux de maintenance préventive et corrective, d'un montant de 14 169 €, a été intégralement utilisée, dont 12 772.57 € en section de fonctionnement.

– Le domaine FONCT « charges générales de fonctionnement » a une charge nette de 91 727.71 €, en hausse par rapport à 2024 (87 140.88 €) et qui représente 90.11 % des crédits ouverts. Le disponible s'élève à 10 069 €.

– Le service ALO retrace aussi les opérations liées au fonctionnement de la reprographie, communes à l'ensemble de la structure, au sein du domaine REPRO « reprographie ». Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 32 061.40 € pour couvrir la location (11 359.08 €) et la maintenance des matériels (11 186.67 €) ; ainsi que l'achat des ramettes de papier (9 515.65 €). A noter que sur ce dernier poste, l'établissement a effectué des achats annuels en début d'exercice ce qui a permis de réaliser des économies conséquentes malgré une légère hausse des consommations, le domaine dégage un disponible 3 734.35 € soit 10.33 % des crédits ouverts.

2) La recette

La recette du service s'est élevée à 743 969.02 €. Si l'on excepte la recette générée par la neutralisation des opérations liées à l'amortissement, on obtient une recette nette de 721 384.66 €.

La principale source de financement du service provient des dotations ou subvention de la Région pour un total de 81.29 %.

Il y a bien sûr la Dotation Globale de Fonctionnement : 572 608 € (79.38 %) et DCF 36 510 € (4.70 %), mais aussi les subventions sous conditions d'emploi attribuées par la collectivité pour un montant total de 13 813.02 € : maintenance préventive et corrective (12 772.57 €), vêtements de travail des Agents Régionaux des Lycées (1 040.45 €).

A cela, s'ajoutent les reversements au titre de la participation aux charges communes, effectué par le Lycée Professionnel pour un montant de 85 870 € (11.91 %), ce reversement concernant également la participation à la reprographie et aux frais de stage.

A côté de ces principales sources de financement, on trouve diverses recettes pour un montant de 49 093.64 € (6.80 %) :

- Reversement des établissements rattachés pour les frais de fonctionnement de l'agence comptable : 967.53 €
- Participation des élèves post-bac aux frais de reprographie : 10 000.00 €
- Loyers (6 750 €) et charges (965.16 €) des logements attribués dans le cadre de Conventions d'Occupation Précaire
- Reversement du GIP FCIP et du CFAA pour la charge de fonctionnement de l'UTA 32-65 : 7 461.11 €
- Reversement du GIP FCIP et du CFAA pour la charge de fonctionnement proratisée de l'apprentissage : 11 000.00 €
- Reversement du GRETA MPS pour les frais de fonctionnement (H3-H5) des actions de formation continue : 2 132.00 €
- Reversement de l'ATMO pour couvrir les frais de fonctionnement de la station de mesure de l'air installée sur le parking du bâtiment B(12) : 1 200.00 €

- Les hébergements facturés pour les chambres d’hôtes du bâtiment B : 4 952.00 €
- Diverses recettes liées à divers rétablissements de crédits ou des prescriptions (985.84 €), aux dons reçus de l’association JDPAP pour cofinancer la réfection du foyer des élèves (1 700.00 €) et de l’association JD2000 pour cofinancer le centenaire du lycée (980.00 €).

3) Les amortissements

La charge d’amortissement s’est élevée pour l’exercice à 40 473.89 €. Elle a été compensée par la neutralisation des biens financés sur subventions et dotations (22 584.36 €).

L’amortissement réel s’élève donc en 2025 à 17 889.53 €.

II – Activités Pédagogiques (AP) et Vie de l’Élève (VE)

1) Les Activités Pédagogiques

a) L’« Enseignement Général » et les domaines communs « Culture » et « Dépenses communes »

Les crédits disciplinaires et spécifiques retracés dans le domaine ENSGAL « Enseignement Général » représentent, avec 45 680.52 €, 17.85 % de la dépense du service, ils ont été utilisés à hauteur de 98.66 %. Ils comprennent aussi la dépense exceptionnelle de 4 282.20 € induite par la condamnation du gymnase pour les frais de transport et de location en novembre et décembre.

Les crédits consacrés à l’action culturelle représentent une dépense de 87 195.11 €, 34.07 % de la dépense du service. Il s’agit tout d’abord des échanges internationaux : accueil des correspondants allemands (2 224.44 €), voyage à Munich (14 390.80 €), voyage à Londres (29 750.00 €), voyage en Espagne (4 124.50 €), sortie à Bilbao (1 510.00 €) ; programme Erasmus (12 651.77 €), puis du voyage à Paris (12 746.00 €) et des autres activités culturelles ou pédagogiques : diverses sorties pédagogiques (5 973.99 €), activités culturelles (2 794.55 €), et atelier cinéma (1 029.06€).

Le domaine DEPCO « dépenses communes pédagogiques » retrace les crédits pédagogiques généraux : fournitures générales (2 345.37 €), assurances (3 003.65 €). Il comprend aussi les droits de reprographie (3 416.77 €), ainsi que la maintenance informatique (13 400.23 €). De plus, cette année, il retrace une dépense exceptionnelle de 10 671.99 € réalisée pour l’achat de matériels pédagogiques pour la SVT.

Ce domaine, avec une dépense de 32 838.01 €, représente 12.83 % de la dépense du service.

b) L'«Enseignement Technique»

Il représente, avec une dépense de 70 006.52 €, 27.36 % de la dépense du service AP.

Les crédits ouverts, 229 377.84 € ont été utilisés à 30.52 % pour financer les dépenses de fonctionnement et d'équipements pédagogiques des ateliers.

Le disponible très conséquent de 159 354.81 € est constitué pour l'essentiel du reliquat de la Taxe d'Apprentissage (147 584.98 €), et pour le reste, des subventions sous conditions d'emploi attribuées par l'Etat dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique pour les projets FABLAB (10 000 €) et Cour d'Honneur (918.90 €), ainsi que la subvention attribuée par la Région Occitanie pour le projet de promotion des études d'ingénieurs «OSEingé» (2 000.00 €). De ces sommes, se déduit le résultat négatif de la ligne Fonctionnement (1 149.07 €).

L'enseignement technique dégage, pour l'exercice, une recette de 69 099.36 € (28.71 % de la recette du service) qui provient de plusieurs sources de financement distinctes qui sont :

- La subvention de fonctionnement : 36 000.00 € (52.10 % de la recette du domaine)
- La Taxe d'Apprentissage : 25 892.28 € (37.47 % de la recette du domaine)
- Les crédits d'Etat du Fonds d'Innovation Pédagogique : 1 470.85 (2.13 % de la recette du domaine)
- La ressource issue de la convention de partenariat avec le lycée Théophile GAUTIER : 1 624.40 € (2.35 % de la recette du domaine)
- Diverses autres recettes moins significatives : 4 110.73 € (5.95 % de la recette du domaine)

2) Vie de l'élève

Les dépenses du service s'élèvent à 229 462.93 €. Elles intègrent la rémunération des 7.25 ETP Assistants d'Education, à hauteur de 217 858.44 €.

Hormis cette opération d'ordre, la dépense réelle s'est élevée à 11 604.49 € pour financer les aides sociales : Fonds Social Lycéen (3 478.40 €) et Fonds Régional d'aide à la Restauration (4 355.49 €), les actions du Comité Education Santé Citoyenneté (946.61 €) et du Fonds de Vie Lycéenne (109.43 €), ainsi que le projet « Lycée à énergie positive (2 714.56 €)

Le disponible de 3 782.06 € retrace les reliquats du Fonds social : 2 179.19 € et du FRAR : 1 602.87 €.

III – Services spéciaux et OPC

1) Le Service Annexe d’hébergement - SRH

Il représente, avec 626 149.31€, 34.01 % de la recette de fonctionnement, et avec 611 279.88 €, 35 34 % de la dépense de fonctionnement.

Les recettes du service sont constituées par :

- Les repas (à l’unité) des demi-pensionnaires	194 757.15 €	31.10 %
- Les forfaits d’internat	222 723.93 €	35.57 %
- Les forfaits de demi-pension	59 570.96 €	9.51 %
- Le reversement du LP pour le SRH.	49 693.84 €	7.94 %
- Les repas des commensaux	37 384.70 €	5.97 %
- Les prestations de réception facturées par la restauration	10 795.47 €	1.72 %
- Diverses recettes non significatives	1 319.26 €	0.22 %
- La subvention d’équilibre accordée par la Région	49 904.00 €	7.97 %

Les achats de denrées ont représenté, avec 357 333.89 €, 58.46 % de la dépense du service. Le coût de revient moyen du repas est de 2.53 € (2.65 € en 2024) pour 136 651 repas servis (dont 22 268 petits déjeuners).

Le reliquat disponible est de 14 424.72 € sans réelle signification, puisque le service a été abondé par un virement du service ALO de 20 000 € ainsi que par une subvention régionale d’équilibre de 49 904 €. En réalité, le service est déficitaire depuis 4 ans du fait de la hausse du coût des denrées et de la stagnation de la recette voulue par la Région pour préserver le pouvoir d’achat des familles et favoriser l’accès au service de restauration.

Malgré ce contexte financier défavorable, le service de restauration fournit une prestation de qualité et demeure très attractif pour les usagers.

2) Opérations en Capital - OPC

La dépense en capital s’est élevée à 69 865.94 €, essentiellement pour l’acquisition de matériels pédagogiques pour 41 652.96, financés par une subvention du CFA académique (26 169.20 €), la Taxe d’apprentissage (11 185.76 €), un don de l’association sportive (1 800.00 €) et le fonds de roulement (2 497.20 €).

Le lycée a aussi bénéficié d’une subvention régionale de 22 345.20 € pour le remplacement des distributeurs de plateaux et a acquis divers matériels pour le Service général sur Fonds propres pour un total de 4 472.15 €

Conclusion :

La gestion budgétaire de l'exercice a été complexe du fait de la faiblesse du Fonds de roulement qui a imposé un vote en équilibre du budget 2025 et interdit les prélèvements.

A cette problématique générale, s'ajoute celle du Service Restauration Hébergement en déséquilibre financier depuis plusieurs années en raison de la stagnation de la recette (blocage de toute évolution des tarifs par la Région) ainsi que de la hausse du coût des denrées alimentaires. Cependant les difficultés budgétaires rencontrées ont pu être surmontées en recourant à un virement entre services pour abonder le SRH en complément d'une subvention d'équilibre accordée par la Région.

Le budget a aussi permis d'abonder le service AP pour compléter l'équipement de la SVT et faire face aux surcoûts générés par la condamnation du gymnase, et assurer ainsi la continuité pédagogique.

Surtout ce budget a permis de réaliser les axes principaux sur lesquels il a été construit :

- Développement des activités pédagogiques, avec un effort significatif pour l'enseignement technologique
- Poursuite du développement de l'ouverture internationale et des activités culturelles, malgré la baisse du pass culture,
- Développement des actions de partenariat pour conforter et amplifier l'image du lycée et les ressources propres (Taxe d'apprentissage)